

Mandat légal géorgien d'accessibilité des sites web et applications

Digital Inclusion · Bonne pratique · Géorgie

Score de qualité : 32/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

Le 31 mars 2026, le Parlement géorgien a adopté des amendements exigeant une accessibilité conforme aux WCAG pour les sites web et applications dans l'éducation, la santé, la banque et les transports, avec une échéance de conformité au 1er septembre 2027.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	3/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	0/1
Demonstrated reach	0/1
Documented learning	0/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-24

[Parliament of Georgia](#) — consulté le 2026-09-24

[Matsne \(Legislative Herald of Georgia\)](#) — official law text, Art. 361 — consulté le 2026-09-24

[corpowid.ai](#) — legislative analysis — consulté le 2026-09-24

Citer — Evidoria. *Mandat légal géorgien d'accessibilité des sites web et applications*. ID persistant : 8ece17b1-6733-4be9-a70c-20f15637cd0d.